

## BELGIQUE

- L'écart de revenu par habitant par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE se creuse en raison d'une baisse des taux de croissance de la productivité du travail ainsi que du taux d'activité. Néanmoins, le niveau de productivité de la main-d'œuvre demeure un des plus élevés de la zone OCDE.
- Les inégalités de revenus sont relativement faibles et stables, les ménages qui se trouvent à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus ayant bénéficié exactement comme l'ensemble de la population de la croissance du PIB par habitant, grâce au système de prélèvements et de transferts.
- Les pouvoirs publics ont pris des mesures importantes en août 2015 pour rehausser le taux d'emploi des seniors et améliorer la viabilité du système de retraite, notamment en relevant l'âge minimum légal de départ à la retraite et en durcissant les règles des régimes de retraite anticipée. La réforme des impôts de 2015, qui s'est traduite par un transfert de charge fiscale des revenus du travail vers d'autres bases, va réduire progressivement le coût du travail, mais le coin fiscal reste relativement élevé et les incitations au travail qui s'exercent sur certains actifs peu qualifiés demeurent relativement faibles. Malgré les réformes de 2015 du système de retraite, des mesures complémentaires s'imposent pour améliorer le taux d'emploi des seniors. Il faudrait également prendre de nouvelles initiatives pour renforcer les incitations au travail liées au système de prélèvements et de transferts.
- Renforcer l'équité dans le système d'enseignement en réduisant la concentration de jeunes défavorisés dans certains établissements, et en attirant les meilleurs enseignants dans ces établissements, permettrait d'améliorer les compétences et de réduire les inégalités. Alléger les charges administratives et simplifier les règles d'entrée dans les professions réglementées, le commerce de détail et les industries de réseau entraîneraient un renforcement de la concurrence et de la croissance de la productivité. Une réforme du système étroitement coordonné de négociations salariales se traduirait par un meilleur alignement des salaires sur la productivité et contribuerait à préserver la compétitivité-coûts.

### *Priorités d'Objectif croissance 2017*

*\*Améliorer les résultats et l'équité du système d'enseignement.\**<sup>1</sup> Les résultats scolaires sont étroitement liés au milieu socioéconomique des élèves, la forte concentration d'élèves défavorisés dans certains établissements nuit au processus d'apprentissage de ces enfants, et le taux d'abandon scolaire précoce est relativement élevé.

**Recommandations :** Renforcer les programmes axés sur la diversité sociale au niveau des établissements et attirer des enseignants qualifiés et expérimentés dans les établissements défavorisés. Réduire l'orientation précoce des enfants et les redoublements. Favoriser la participation des enfants d'immigrés au système d'éducation des jeunes enfants pour réduire les handicaps linguistiques. Évaluer systématiquement le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement dans le primaire et le secondaire, et offrir des cours de langue si nécessaire.

**Réformer le système de négociations salariales.** Le système de formation des salaires rend difficile leur alignement sur la productivité et nuit à la compétitivité-coûts.

<sup>1</sup> Les nouvelles priorités d'action figurant dans l'édition 2017 d'*Objectif croissance* (par rapport à l'édition 2015) sont précédées et suivies d'un astérisque (\*).

## BELGIQUE

## Indicateurs de croissance et d'inégalités

## A. Croissance

Taux annuels moyens de croissance (%)	2003-09	2009-15
PIB par habitant	1.0	0.6
Utilisation de la main-d'œuvre	0.6	-0.1
dont : Taux d'activité	0.6	0.0
Taux d'emploi <sup>1</sup>	0.0	-0.1
Coefficient d'emploi <sup>2</sup>	0.0	0.0
Productivité du travail	0.5	0.7
dont : Renforcement de l'intensité capitalistique	0.2	0.1
Productivité totale des facteurs	0.4	0.6
Taux de dépendance	-0.1	0.1

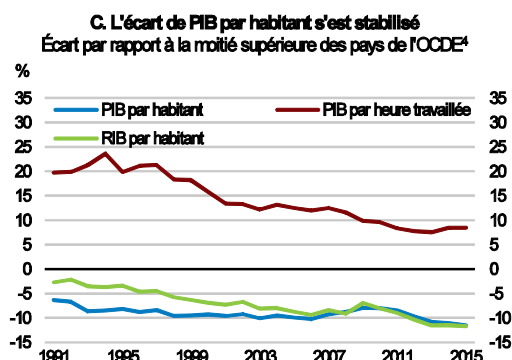
## B. Inégalités

	Variation annuelle (en points de pourcentage)	
	Niveau	2006-13
	2013	2006-13
Coefficient de Gini <sup>3</sup>	26.8 (31.7)*	0 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	8.8 (7.7)*	0 (0)*

\* Moyenne de l'OCDE

- Le taux d'emploi est défini par rapport à la population économiquement active ; par conséquent, une croissance positive du taux d'emploi correspond à un recul du taux de chômage structurel, et vice versa. Il convient de noter que l'utilisation du groupe d'âge des 15-74 ans au lieu des 15-64 ans pour calculer le taux d'emploi peut accentuer le recul de l'utilisation de la main-d'œuvre dans le cas de la Belgique.
- L'intégration de cette variable d'ajustement dans la décomposition permet de prendre en compte l'impact des travailleurs non-résidents.
- L'indice de Gini indique dans quelle mesure la distribution du revenu disponible entre les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Un indice de Gini égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un indice égal à 100 correspond à une inégalité parfaite.
- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne pondérée par la population des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2010.

Source: Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 100 ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie C : OCDE, Bases de données sur les comptes nationaux et sur la productivité.

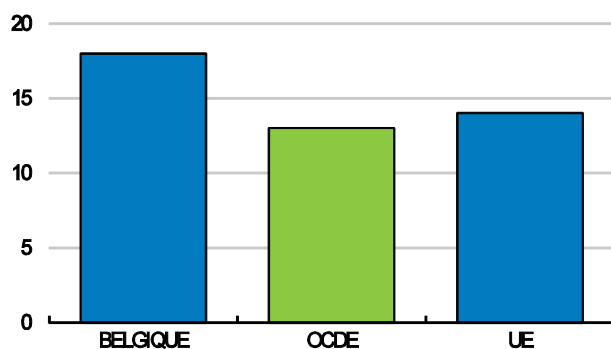


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933454933>

## Indicateurs de politique

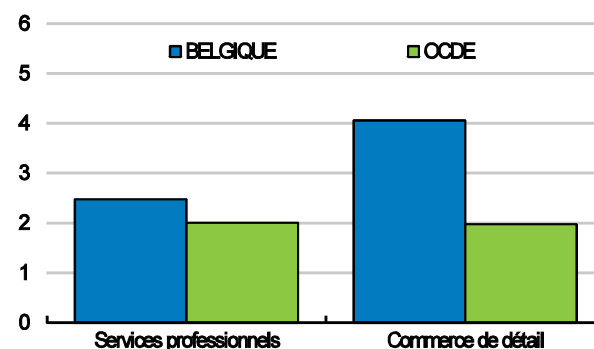
## A. Les résultats scolaires sont fortement influencés par le milieu familial des élèves

Pourcentage de la variance du score en culture mathématique au PISA expliqué par le milieu socioéconomique<sup>1</sup>, 2015



## B. Il est possible de réduire encore les obstacles réglementaires à la concurrence dans les services

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé), 2013



- Intensité de la corrélation existant entre les résultats en culture mathématique et l'Indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC).

Source: Partie A : Base de données de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; Partie B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455390>

## BELGIQUE

**Mesures prises :** Le mécanisme d'indexation des salaires, qui fixe un plancher pour leur ajustement, a été temporairement suspendu en avril 2015 pour permettre aux salaires réels de diminuer de 2 %. Afin de mieux préserver la compétitivité-coûts, un mécanisme de correction *ex post* a été intégré au système de « norme salariale », qui fixe la hausse maximale des salaires à partir de prévisions d'évolution des salaires dans d'autres pays.

**Recommandations :** Évaluer les résultats de la réforme du système d'indexation des salaires et envisager de nouvelles mesures de réforme pour garantir un meilleur alignement des salaires sur la productivité. Encourager les partenaires sociaux à supprimer progressivement le système d'indexation des salaires.

**Renforcer la concurrence sur les marchés de produits.** Les charges administratives, la réglementation restrictive des services et la superposition d'autorités de régulation dans les industries de réseau entravent le jeu de la concurrence et l'augmentation de la productivité.

**Mesures prises :** L'analyse d'impact de la réglementation est devenue obligatoire au niveau fédéral. Les autorités ont progressé en termes de simplification administrative en recourant encore davantage aux procédures électroniques dans le contexte de la stratégie d'administration électronique.

**Recommandations :** Préserver la compétitivité-coûts extérieure en renforçant la concurrence dans diverses professions qui offrent des services auxquels recourent notamment les secteurs exportateurs. Réduire les obstacles réglementaires à l'entrée dans les services comptables, juridiques et d'architecture. Assouplir la réglementation des services de commerce de détail, notamment s'agissant des restrictions applicables aux grandes surfaces, des horaires d'ouverture des magasins et de la protection des entreprises en place. Simplifier les procédures administratives et les obligations à satisfaire en matière d'autorisations pour créer une activité. Simplifier la structure réglementaire des industries de réseau, en mettant en place pour chacune d'elles une autorité de régulation unique.

**Réduire encore le coin fiscal et renforcer les incitations financières au travail ainsi que les mesures d'activation.** Le niveau élevé du coût du travail et la forte dégressivité des allègements destinés à réduire le coin fiscal contribuent à faire diminuer l'offre de travailleurs à bas salaire.

**Mesures prises :** Les cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires ont été réduites en 2016 de sept points de pourcentage. Les autorités ont renforcé les incitations financières au travail en 2015 et 2016 en augmentant le salaire net des travailleurs faiblement rémunérés *via* une réduction des cotisations salariales de sécurité sociale.

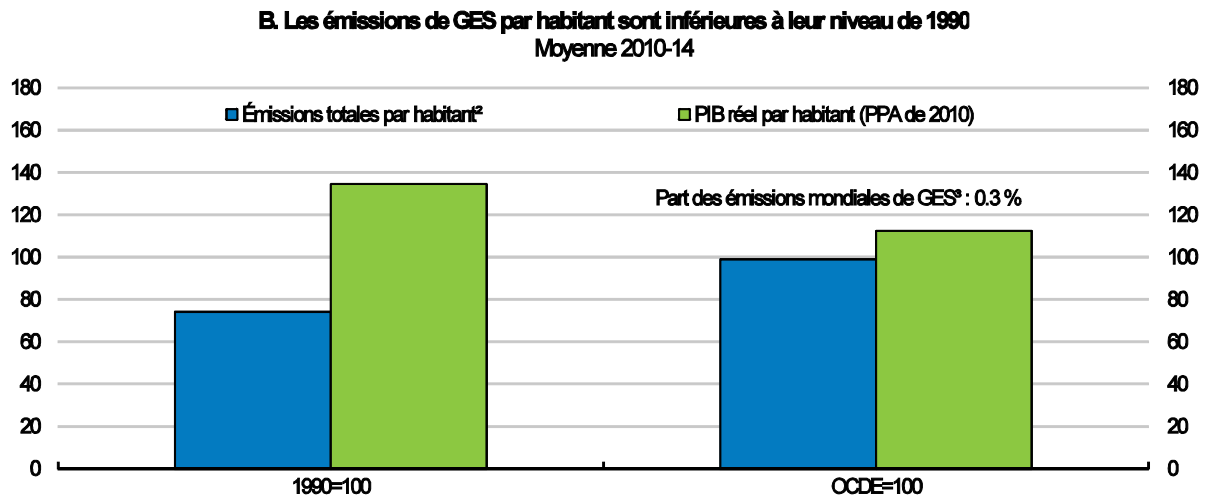
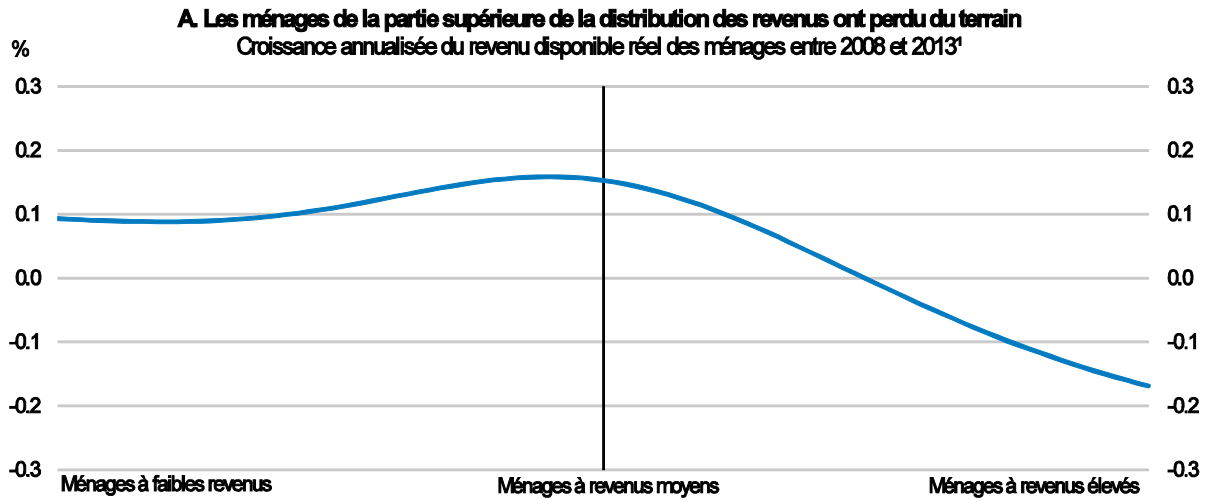
**Recommandations :** Continuer de réduire le coin fiscal, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés, dans la mesure où le coin fiscal sur les revenus du travail reste un des plus élevés d'Europe. Réduire le risque de piège des bas salaires en atténuant la dégressivité des allègements destinés à réduire le coin fiscal, de manière qu'ils diminuent moins rapidement à mesure que le salaire augmente. Conjuguer des allègements de taux spécifiques aux seniors avec des programmes étoffés de formation tout au long de la vie pour aligner le coût du travail de ces actifs sur leur productivité.

**\*Améliorer l'intégration des travailleurs immigrés\*.** La situation des immigrés sur le marché du travail est moins bonne que celle des autochtones, puisque le taux d'emploi des premiers est inférieur de dix points de pourcentage à celui des seconds et qu'ils sont surreprésentés dans les emplois de faible qualité.

**Recommandations :** Renforcer les programmes de validation des compétences acquises à l'étranger. Étoffer les programmes de formation linguistique adaptés aux besoins des employeurs, notamment en les associant à d'autres types de formation. Impliquer davantage les partenaires sociaux dans les plans de diversité au niveau des entreprises, y compris dans le secteur public, où la proportion d'immigrés dans les effectifs est faible. Dans le secteur public, réduire l'éventail d'emplois statutaires auxquels ne peuvent accéder que les ressortissants de l'Union européenne (UE).

**BELGIQUE**

**Autres objectifs de l'action publique**



1. Les données correspondent au taux de croissance annuelle moyenne du revenu disponible (c'est-à-dire du revenu après impôts et transferts) dans l'ensemble de la distribution et couvrent la période de 2008 à 2013. Le revenu disponible est calculé pour l'ensemble de la population. Les données sur les revenus sont exprimées à prix constants de 2010 (année de référence de l'OCDE).
2. Émissions totales de gaz à effet de serre (GES), une fois pris en compte l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCF), en équivalents CO<sub>2</sub> (CCNUCC). La moyenne de l'OCDE (hormis la Corée et Israël) est calculée suivant la même définition.
3. La part des émissions mondiales de GES est calculée à partir de données de 2010 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Source: Partie A : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie B : OCDE, Base de données sur les comptes nationaux et Base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; et Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455852>